

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 24 janvier 2024

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 18 janvier 2024 s'est réunie L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre janvier à 16H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 3ème Vice-Président BROCHOIRE Alain, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau PRAILE Arnaud, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Elus absents et excusés :

Mme Marie-Thérèse PLUCHON , M. Eric COUDERC

DC24 001 - Demande de subvention de l'entreprise « BROVE » dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne

Vu la délibération n°20-121 du Conseil de Communauté du 9 septembre 2020 autorisant le Pays de Mortagne a conventionné avec la Région des Pays de la Loire pour la mise en place d'un fonds de relance à destination des entreprises,

Vu la délibération n°20-122 du Conseil de Communauté du 9 septembre 2020 autorisant la signature d'une convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne,

Vu la délibération n°21-024 du Conseil de Communauté du 10 mars 2021 autorisant la signature d'un avenant à la convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne,

Vu la convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et son avenant n°1,

Vu le règlement d'intervention du fonds de relance du Pays de Mortagne,

La société « BROVE » représentée par Marthe et Wilfried Milord et domiciliée au 24 rue du Puy Gros à Chanverrie, a sollicité une subvention à la Communauté de Communes dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne.

Ce fonds de relance a pour objectif d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement et plus particulièrement dans leurs projets de diversification d'activités, de transition écologique ou encore de transition numérique.

Cette entreprise commercialise du thé et du café en magasin, sur les marchés ou encore en ligne. Elle a désormais pour projet de créer un salon de thé dans le centre-ville de Chanverrie afin de diversifier son activité et accroître sa clientèle.

L'investissement prévisionnel est estimé à environ 60 000 € pour l'aménagement du local commercial, l'acquisition de mobilier et matériel, la mise à jour de leur site internet, l'achat de stocks, la trésorerie ou encore la création d'une enseigne.

L'investissement prévisionnel éligible au fonds de relance est d'environ 22 620 € et correspond notamment à l'achat de mobilier, de vaisselles, d'une vitrine réfrigérée, de machines à café ou encore d'un four.

Il est proposé d'accompagner la société « BROVE » par le versement d'une subvention de 10 000 € correspondant au maximum autorisé dans le cadre du règlement d'intervention du fonds de relance du Pays de Mortagne.

Ci-dessous le détail du plan de financement prévisionnel de cet investissement :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant € HT	Objet	Montant € HT
Mobilier, matériel et vaisselles	22 620 €	Emprunt bancaire	40 000 €
Trésorerie et stock	25 000 €	Fonds de relance du Pays de Mortagne	10 000 €
Mise à jour du site internet	7 850 €	Apport personnel	10 000 €
Enseigne	3 600 €		
Divers	930 €		
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
 9 voix pour

Article 1 : de valider le versement d'une subvention de 10 000 € à la société « BROVE » dans le cadre du fonds de relance pour l'accompagner dans son projet de diversification.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Article 3 : de procéder au versement de cette subvention à l'entreprise uniquement sur facture(s) acquittée(s) et après décaissement de son prêt bancaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme, Suivent les signatures.

Le Président,

 Signé électroniquement par : Hervé Guillaume Jean
 Date de signature : 26/01/2024
 Qualité : Président du Pays de Mortagne

Le Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le



ID : 085-248500662-20240125-DC24_001-DE

Guillaume JEAN

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 24 janvier 2024

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 18 janvier 2024 s'est réunie L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre janvier à 16H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 3ème Vice-Président BROCHOIRE Alain, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau PRAILE Arnaud, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Elus absents et excusés :

Mme Marie-Thérèse PLUCHON , M. Eric COUDERC

DC24 002 - Demande de subvention de l'entreprise « GAEC LA MARMITE » dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne

Vu la délibération n°20-121 du Conseil de Communauté du 9 septembre 2020 autorisant le Pays de Mortagne a conventionné avec la Région des Pays de la Loire pour la mise en place d'un fonds de relance à destination des entreprises,

Vu la délibération n°20-122 du Conseil de Communauté du 9 septembre 2020 autorisant la signature d'une convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne,

Vu la délibération n°21-024 du Conseil de Communauté du 10 mars 2021 autorisant la signature d'un avenant à la convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne,

Vu la convention de soutien à la relance économique entre le Département de la Vendée et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et son avenant n°1,

Vu le règlement d'intervention du fonds de relance du Pays de Mortagne,

La société « GAEC LA MARMITE » représentée par Mickaël AUGER et Kévin BOSSARD et domiciliée à la Samillière à La Gaubretière, a sollicité une subvention à la Communauté de Communes dans le cadre du fonds de relance du Pays de Mortagne.

Ce fonds de relance a pour objectif d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement et plus particulièrement dans leurs projets de diversification d'activités, de transition écologique ou encore de transition numérique.

Cette exploitation agricole de type polyculture élevage avec pour activité principale la production laitière et pour activité secondaire la production de viandes de bovines.

L'entreprise a pour projet d'accueillir une nouvelle associée et de développer une activité de transformation de produits laitiers.

L'investissement total est estimé à 260 000 € dont notamment 156 283 € pour le laboratoire, 50 000 € pour la charpente, la couverture et le bardage, 31 600 € pour les installations spécifiques liés à la transformation du lait.

La demande de subvention de l'entreprise concerne particulièrement l'acquisition d'une cuve de pasteurisation estimée à 24 200 € HT.

L'investissement sera financé par emprunt bancaire.

Il est proposé d'accompagner la société « GAEC LA MARMITE » par le versement d'une subvention de 10 000 €, correspondant au maximum autorisé dans le cadre du règlement d'intervention du fonds de relance du Pays de Mortagne.

Oùï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
9 voix pour

Article 1 : de valider le versement d'une subvention de 10 000 € à la société « GAEC LA MARMITE » dans le cadre du fonds de relance pour l'accompagner dans son projet de diversification.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Article 3 : de procéder au versement de cette subvention à l'entreprise uniquement sur facture(s) acquittée(s) et après décaissement de son prêt bancaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, Suivent les signatures.

Le Président,


Le Vice-Président,

Signé électroniquement par : Hervé
Guillaume Jean
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président du GAEC LA MARMITE de
Mortagne

Guillaume JEAN

**Délibération de la Commission permanente
 du Pays de Mortagne
 Réunion du 24 janvier 2024**

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 18 janvier 2024 s'est réunie L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre janvier à 16H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 3ème Vice-Président BROCHOIRE Alain, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau PRAILE Arnaud, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Elus absents et excusés :

Mme Marie-Thérèse PLUCHON , M. Eric COUDERC

DC24_003 - Fonds de Concours (F.C.) - Attribution programme 2020 - 2026 : Demande de fonds de concours de la Commune de Saint-Aubin-des-Ormeaux : Construction espace Football :

Par délibération n°2022-068 en date du 18 mai 2022, le Conseil de Communauté a décidé d'instituer un dispositif de Fonds de Concours - programme 2020 – 2026 en :

- 1 constituant une enveloppe ;
- 1 la répartissant entre les Communes membres de la Communauté de Communes ;
- 2 définissant les conditions d'attributions ;
- 3 définissant les conditions de versement ;

Dans le cadre de ce dispositif, l'enveloppe de crédits réservés à la Commune de Saint-Aubin-des-Ormeaux s'élève à 77 304 euro.

ENVELOPPE DE CRÉDITS FINANCÉE ET RÉSERVÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS-DE-MORTAGNE À DESTINATION DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX – PROGRAMME 2022-068 EN DATE DU 18 MAI 2022	
NATURE	MONTANTS EN EURO
Enveloppe initiale :	77 304 €
Enveloppe disponible :	77 304 €

Par courrier du 05 décembre 2022 reçu le 06 décembre 2022, Monsieur le Maire de Saint-Aubin-des-Ormeaux, a transmis à la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne, une demande de fonds de concours pour le financement de la construction d'un espace football. Dans cette demande, il exprime le souhait de voir attribué un fonds de concours d'un montant de 77 304 euro dans le cadre du dispositif de fonds de concours 2022-068 en date du 18 mai 2022.

**PLAN FINANCEMENT
 Opération : Construction d'un espace football**

DÉPENSES	MONTANTS en euro hors taxes	T.V.A.	MONTANTS en euro toutes taxes comprises	RECETTES	MONTANTS en euro
Construction	542 342,53 €	108 468,51 €	650 811,03 €	Conseil Départemental	72 000,00 €

vestiaires football				de la Vendée (Programme équipements sportifs neufs-Notifiée)	
Éclairage chemin d'accès (SyDEV)	6 983,00 €	0,00 €	6 983,00 €	Fédération Française de football (Sollicitée)	15 000,00 €
Mobilier club house-bar	12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €	Conseil Régional (Fonds d'investissement communal) (sollicitée)	50 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	50 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €	Sous-total subventions estimées	137 000,00 €
Imprévus / Révisions	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	État - F.C.T.V.A. (16,404% du T.T.C.)	123 884,82 €
				Autofinancement	501 309,21 €
TOTAL	636 325,53 €	125 868,51 €	762 194,03 €	TOTAL	762 194,03 €

Il est proposé au Bureau Communautaire d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Saint-Aubin-des-Ormeaux à hauteur de 77 304 euro dans la limite de 50% de l'autofinancement prévisionnel de l'opération estimé à 501 309,21 euro.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
9 voix pour

Article 1 : d'attribuer un fonds de concours à hauteur de 77 304 euro à la Commune de Saint-Aubin-des-Ormeaux pour assurer le financement de l'opération de construction d'un espace football, dans le cadre du dispositif de fonds de concours n°2022-068 en date du 18 mai 2022, dans la limite de 50% de l'autofinancement prévisionnel de l'opération estimé à 501 309,21 euro.

Article 2 : de charger le Président de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Aubin-des-Ormeaux afin qu'il saisisse le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-des-Ormeaux pour délibérer sur le montant de ce fonds de concours dans les mêmes termes que le Bureau de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, Suivent les signatures.


Le Président,

Le Vice-Président,

Signé électroniquement par : Hervé
Guillaume Jean
Date de signature : 26/01/2024
Qualité : Président du Bureau de
Saint-Aubin-des-Ormeaux

Guillaume JEAN